ACADÉMIQUE

AVRIL 2025

Sommaire :

Page 1 : L'édito du président

Page 2 : Pédagogie
Maths, Langues, français, réformes en cours

Page 3 : Conditions de travail
Protection des personnels
Mouvement des administratifs et des professeurs des écoles
AED et AESH : des nouveautés importantes

Page 4 : Rejoindre le SNALC ?

Le SNALC est indépendant et libre de toute attache à une organisation politique, confessionnelle ou idéologique (Statuts, article premier).
Notre syndicat ne parle que de l'Education nationale. Il accompagne, conseille et défend tous les personnels de notre Ministère, sans aucune distinction.

Sébastien VIEILLE,
Président Académique
06.61.91.30.49

Contacter le
SNALC Besançon

snalc.besancon@gmail.com

besancon@snalc.fr

snalc.besancon.premierdegre@gmail.com

Retrouvez-nous sur notre site

L'édito du président

Ces dernières semaines, beaucoup de textes importants ont été finalisés dans l'Education nationale. Ils concernent bien sûr les programmes dont nous vous avions parlé alors qu'ils n'étaient encore qu'à l'état de projets (Mathématiques et Français au cycle 3 ou langues vivantes) et les dispositifs du fameux Choc des savoirs (les « parcours renforcés en seconde). Mais il nous faut également parler d'un décret concernant les conseils de discipline, car le SNALC a eu un vote important.

Beaucoup d'autres chantiers s'annoncent. Dans le courant du mois d'avril et du mois de mai, le Ministère entend finaliser sa réforme du concours et de la formation initiale. A cet effet, il a déjà présenté aux organisations syndicales un décret à venir sur lequel—malgré nos critiques et celles des autres syndicats—il ne bougera pas d'un pouce. Puis viendront de nouveaux programmes dans toutes les disciplines et un nouveau socle commun.

Au niveau de notre académie, des chantiers sont également en cours. Ils concernent plus particulièrement les AED et les AESH. En effet, le Rectorat a tenu un groupe de travail sur le déploiement des moyens en AED, dont certains aspects ont de quoi déplaire au SNALC. Par ailleurs, notre académie effectue un travail sur son Guide AESH ainsi que sur les contrats de ces personnels. Le SNALC contribue grandement à la réflexion su rectorat et a déjà remporté une victoire importante.

Sur tous ces sujets, le SNALC entend vous informer à travers ce bulletin académique comme à travers ses autres canaux de communication et s'efforcera de vous proposer de vous écouter afin de porter votre voix. Car ce sont là deux de nos missions essentielles, avec celle de vous conseiller et de défendre nos adhérents.

Quel que soit votre métier ou votre corps, quelles que soient vos opinions, le SNALC Besançon se tient à votre disposition et œuvre pour vous.

Nos valeurs et nos combats sont clairs et ils apparaissent dans toutes nos publications :

Se battre pour un meilleur traitement des personnels à travers les salaires et les conditions de travail.

Défendre la liberté pédagogique des professeurs.

Promouvoir une école qui émancipe et élève dans le sens noble du terme, grâce au savoir.

Sébastien VIEILLE

Système Educatif
Des projets de programmes et des dispositifs à venir

Les programmes de Français et de Mathématiques du cycle 3 ainsi que ceux de langues vivantes sont passés au Conseil Supérieur de l'Education.

Par son travail, avec le concours d'un autre syndicat, le SNALC a obtenu des améliorations importantes même si des aberrations sont encore présentes (surtout en français).
Vous pouvez trouver d'autres détails sur **www.snalc.fr.**

Mathématiques : loin d'être le pire

Comme pour le Français, les programmes de mathématiques vont se départir des « exemples de réussite », même si, pour le coup, certains avaient de l'intérêt. Vous aurez la possibilité de les utiliser à travers les documents d'accompagnement où ils figureront.

Pour ce qui est des contenus, c'est ambitieux mais plutôt équilibré et nous pensons réellement qu'ils peuvent permettre aux élèves de progresser

Le vrai problème est ailleurs. Il réside dans le temps d'enseignement. En effet, le Ministère a beau jeu de bâtir de jolis programmes et d'avoir des objectifs annoncés haut et fort. Sans les horaires ni les effectifs idoines, tout ceci s'apparente à beaucoup de bruit pour rien.

Français au cycle 3 : Des améliorations importantes, mais…

Durant toutes les négociations qui auront précédé le passage du texte au CSE, le SNALC s'est efforcé de combattre deux choses :

les impositions pédagogiques trop nombreuses

L'imposition d'une grammaire qui n'a pas de sens dans le premier degré comme au collège

Sur ces deux points, nous avons obtenu des avancées. En effet, les « exemples de réussites » qui étaient censés figurer dans les programmes dans une colonne de droite en face des réels contenus à enseigner disparaissent finalement pour se retrouver dans des documents d'accompagnement. Pour ce qui est de la grammaire, nous avons fait retirer la mention des ouvrages estampillés Eduscol qui ne font pas sens.

Malheureusement, nous n'avons pas pu faire retirer les « points de vigilance » qui viennent dire comment enseigner ni certains points grammaticaux qui risquent de perdre les élèves (le conditionnel comme temps de l'indicatif)…

Au moins, nous évitons le retour du prédicat que certains syndicats demandent ardemment.

Langues Vivantes : Le SNALC obtient des avancées fortes

Nous avions déjà remporté le combat de la langue avec le retour de la grammaire, du lexique et de la phonologie, que nous réclamions depuis 2018.

Nous avons continué la lutte durant toute la phase de négociations afin de montrer la folie que représentaient six axes obligatoires et des objets d'étude imposés et la bêtise absolue de prendre comme référence une grammaire du français (venant d'Eduscol) pour enseigner la grammaire dans les langues vivantes étrangères.
Le SNALC a obtenu que 5 axes soient obligatoires sur 6 et que les objets d'études ne soient plus présents qu'à titre indicatif. Le Ministère a rayé sa référence grammaticale.

Reconnaissant notre expertise, il est allé jusqu'à nous entendre sur des éléments très précis, notamment en anglais en supprimant le pronom interrogatif « which » en 6°, l'irréel du présent en 5° et retirant « besides » des connecteurs chronologiques pour le remettre dans les connecteurs logiques.
Enfin, nous n'avons certes pas obtenu le calendrier de mise en œuvre que nous espérions, mais au moins sera-t-il échelonné : 2025 pour les 6° et les 2nde, 2026 pour les 5° et le cycle terminal, 2027 pour les 4° et 2028 pour les 3°.

Parcours renforcés en seconde : tout ce qu'on ne veut pas

Abandonnant les prépa secondes, le Ministère lance ses « Parcours renforcés ». En voie professionnelle, les dispositifs d'aide seront sollicités. Dans les lycées généraux et technologiques, on nage en plein délire. Le texte dit que les élèves n'ayant pas eu le DNB bénéficieront de deux heures d'accompagnement pour renforcer les savoirs fondamentaux, développer leurs compétences et travailler leur orientation. Rien que ça !

Sur quels moyens ? Deux heures indicatives y pourvoiront. Pour être très clair : il s'agira, comme nous l'annoncions, de prendre sur la marge. Le Ministère a même parlé de solliciter les 54 heures d'orientation (qui n'existent que sur le papier). Bref, les dédoublements, les langues anciennes et les arts ont du plomb dans l'aile.

La SNALC continuera donc la lutte.

Au SNALC, vous informer est notre priorité!

Suite au blocage des redirections de messages depuis les boîtes mails académiques vers les boîtes mails personnelle, de nombreux collègues n'ont plus accès à la newsletter du SNALC.
Nous sommes donc amenés à procéder à des changements concernant l'envoi de nos newsletters et nous vous proposons de les recevoir directement sur vos boîtes personnelles. Pour cela il vous suffit de remplir le questionnaire vers lequel le QR Code renvoie.

Conditions de travail et Carrières

Protection des personnels : le SNALC vote un texte important (mais se méfie de la com')

Un décret est passé devant le Conseil Supérieur de l'Education concernant la sécurité des personnels. Ce texte prévoit que le conseil de discipline soit saisi de manière automatique si un élève introduit une arme dans son établissement ou s'il commet un acte de violence physique sur un personnel.

Les débats ont permis de clarifier ce qui est considéré comme une arme, afin que cela ne tourne pas au grand n'importe quoi.
Alors que toutes les autres organisations syndicales ont rejeté ce texte, le SNALC a décidé de voter POUR. En parallèle, nous avons plaidé pour que le volet éducatif soit renforcé par des moyens dans les équipes de Vie Scolaire.

Pour le SNALC, il faut que les professeurs, tous les personnels et tous les élèves soient protégés. Les armes n'ont rien à faire dans les établissements. « Plus jamais ça ! » ne doit pas être un slogan creux.

AESH : Le chantier que l'académie ne pensait pas si gros (mais le SNALC est là)

Le rectorat a lancé un groupe de travail sur la réfection du guide AESH de l'académie de Besançon. Ce GT n'était pas prévu pour durer. Mais le SNALC, fort de sa grande enquête et des réponses que vous y avez apportées, s'est imposé afin de faire entendre votre parole et d'améliorer vos conditions de travail.

Et, dès la première réunion du GT, une première victoire est actée. En effet, le SNALC a obtenu que deux actes soient retirés des contrats des AESH de notre académie dans la partie concernant les heures connexes : l'accompagnement des élèves en situation de handicap lors des sorties scolaires et l'accompagnement lors des épreuves d'examen et concours. Cela signifie que si ces heures dépassent votre temps de travail, elles seront désormais récupérées ou donneront lieu à un aménagement de votre emploi du temps dans la semaine.

Ce GT a également été le théâtre d'un débat sur la déclaration ou non des heures connexes par les AESH. Au final, il a été décidé de continuer à leur faire confiance. De toute manière, nul doute que les AESH les dépassent plus que l'inverse !

Un deuxième groupe de travail est planifié. Le SNALC continuera son travail. Et il ne se limitera pas aux débats dans ces réunions. Nous veillerons à ce que les décisions prises soient correctement appliquées : que les récupérations en cas de sortie scolaire ou autres soient bien accordées et que les contrats soient correctement rédigés.

AED : Le SNALC se sent un peu seul (Les AED ne sont pas des pions!)

Lors du groupe de travail sur le déploiement des moyens en AED, la proposition a été faite de mutualiser les AED, notamment en fin d'année. L'idée est que les AED en lycée n'ont rien à faire en juin. Donc, ils pourraient être envoyés dans des collèges pour aider. Le SNALC a dit non. Pour nous, le postulat de base est faux. Le mois de juin est un mois occupé par la préparation des examens ou par des tâches liées aux réinscriptions… Et les AED ne sont pas des pions qu'on déplace à loisir.

Contacts AESH : aesh.besancon.snalc@gmail.com (Luce MARTIN)

Contacts AED : snalc.besancon.AED@gmail.com (Anthony BEDOURET)

Rejoindre le groupe Facebook AESH

Professeurs des écoles : Le mouvement va démarrer

Le mouvement intra-académique va bientôt démarrer. Déjà certaines DSDEN, comme celle du 90, ont publié leurs circulaires.

Les lignes directrices de gestion ont été finalisées.

N'attendez pas l'ouverture pour prendre contact avec le SNALC. Nous vous accompagnerons dans ce temps important pour vos conditions d'exercice et vos conditions de vie.

Contact : snalc.besancon.premierdegre@gmail.com

Mouvement des personnels administratifs : C'est parti

Amia a ouvert ses portes le 28 mars et fermera le 11 avril.

La note de service se trouve ici :

https://www.ac-besancon.fr/personnels-administratifs-mouvement-intra-academique-122525

Contact : snalc.besancon.ADM@gmail.com

Adhérez sur snalc.fr

par prélèvements mensuels, CB ou par virement

14 ANS SANS AUGMENTATION DES COTISATIONS

PROFESSEURS AGRÉGÉS PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE	Agrégés Éch 2-3	Agrégés Éch 4-5	Agrégés Éch 6 à 11	Chaires sup. Agrégés HCL/ Classe Exc.
TARIFS PLEINS	110 €	160 €	210 €	265 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	88 €	128 €	168 €	212 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	66 €	96 €	126 €	159 €
CONJOINT adhérent*	82 €	120 €	157 €	198 €

PROFESSEURS CERTIFIÉS	Éch 2-3	Éch 4-5	Éch 6 à 11	HCL et CL. EXC.
TARIFS PLEINS	100 €	130 €	180 €	245 €
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	80 €	104 €	144 €	196 €
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	60 €	78 €	108 €	147 €
CONJOINT adhérent*	75 €	97 €	135 €	183 €

PROFESSEURS DES ÉCOLES, PLP, PROF. EPS, CPE, et aussi...	Tous échelons et grades
SAENES, Psy EN, Infirmières, Assistantes sociales, Médecins, ITRF, Attachés, Personnels de direction, Inspecteurs, Bibliothécaires, Universitaires (P.U, M.C, ATER, Doctorants etc.), PTP (J&S), PEGC	TARIF PLEIN 90 € (Outre-Mer 125 €)
Traitement partiel > 50 % ou Congé formation	72 € (Outre-Mer 107 €)
Demi-traitement ou RQTH (ou les deux)	54 € (Outre-Mer 89 €)
CONJOINT adhérent*	67 € (Outre-Mer 102 €)

- **STAGIAIRES ÉCHELON 1** (uniquement échelon 1) : **60 €** (si conjoint adhérent : 45 €)
- **CONTRACTUELS** enseignants, Maîtres auxiliaires, ADJAENES, ATRF, Contrats locaux : **60 €**
  Traitement partiel > 50 % : 48 € / Demi-traitement ou RQTH (ou les deux) : 36 € / Conjoint adhérent : 45 €
- **AESH**, Assistants d'éducation, Contractuels ATSS, Agents : **30 €** (tarif unique, adhésion à vie)

TARIFS SPÉCIAUX
Disponibilité ou Congé parental : 30 € (Tous corps)
RETRAITÉS certifiés, agrégés et chaires sup : 125 € (si conjoint adhérent 93 €)
RETRAITÉS autres corps : 90 € (si conjoint adhérent 67 €)

*Si votre CONJOINT est adhérent ET votre salaire est réduit : vous réglez le tarif RQTH

Au SNALC une adhésion à 180 € revient à 26 €
(61 € après impôts moins 35 € de protection Covea GMF)

Ainsi, au SNALC, toute adhésion inférieure à 100 € revient en réalité à ... 0 € !